

DÉLIBÉRATION N° 2025/097

Autorisation donnée au maire de signer la convention de prévente du livre historique sur Dumbéa

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 19 juin 2025,  
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,  
VU la note explicative de synthèse n° 2025/034 du 04 juin 2025,  
La commission municipale intitulée « cohésion sociale, action éducative et citoyenneté » entendue en séance du 4 juin 2025,  
Après en avoir délibéré,

D É C I D E :ARTICLE 1<sup>er</sup> /

D'approuver la convention de prestation pour la prévente du livre historique sur Dumbéa, annexée à la présente délibération et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

ARTICLE 2/

Les recettes inhérentes aux préventes seront imputées au chapitre 70 intitulé « Produits des services du domaine et ventes », du budget principal de la Ville.

Les dépenses relatives à la prestation seront imputées au chapitre 011 intitulé « Charges à caractère général », du budget principal de la Ville.

ARTICLE 3 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 4/

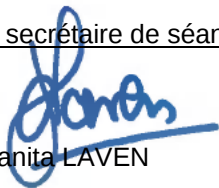
Le Maire et la Trésorière de la province Sud sont, chacun en ce qui le concerne, chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire déléguée de la République pour la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 19 JUIN 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 23 JUIN 2025

Le secrétaire de séance,



Juanita LAVEN

Le Maire,



Yoann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

|                    |     |
|--------------------|-----|
| SAS                | - 1 |
| TRESORIE PROV. SUD | - 1 |
| PUBLICATION        | - 1 |